

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE] : FRANCE

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT :

AUTORITÉ À CONTACTER : Nicolas Di Mascio
nicolas.di-mascio@diplomatie.gouv.fr
0033 (0)1 43 17 43 09
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (Paris)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9."

Nota bene : Conformément à l'article 9, "chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle ».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)
<p><u>1/ Mesures préliminaires (pour mémoire)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Initiative française de demander la révision du protocole II de la Convention de Genève de 1980.- Moratoire unilatéral de la France sur les exportations de mines antipersonnel.- Extension du moratoire unilatéral de la France à la production de mines antipersonnel.- Engagement de la France à réduire son stock de mines antipersonnel.- Création d'un comité interministériel restreint.	<ul style="list-style-type: none">• Année 1993, amendé en 1996.• 13 février 1993• 25 septembre 1995• Septembre 1996• 9 décembre 1996
<p><u>2/ Mesures législatives</u></p> <p><u>Ratification de la Convention</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Loi d'autorisation de ratification de la Convention d'Ottawa (suivie d'une décision du pouvoir exécutif de ratification par la France et dépôt des instruments de ratification de la Convention d'Ottawa, auprès de son dépositaire, le Secrétaire général de l'ONU). <p><u>Codification des dispositions relatives à l'interdiction des mines antipersonnel.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La Convention a été transposée en droit français par une loi de 1998. (Loi 98-564 du 8 juillet 1998).- Cette loi interne d'application a été abrogée par une ordonnance en 2004 et ses dispositions insérées au code de la défense qui dispose ainsi que « la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, l'offre, la cession, l'importation, l'exportation, le transfert et	<ul style="list-style-type: none">• Loi 98-542 du 1er juillet 1998. La ratification de la Convention a eu lieu le 23 juillet 1998.• Loi n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel• Ordonnance n° 2004-1374 du 20

l'emploi des mines antipersonnel sont interdits » (Article L.2343-2 code de la défense).

Dérogations à l'interdiction

- Les services de l'Etat sont autorisés à conserver ou transférer un certain nombre de mines antipersonnel pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, le nombre de mines détenues à ces fins ne pouvant excéder 5 000 à partir du 31 décembre 2000 (Article L.2343-3 code de la défense).

Condamnation pénale des infractions à l'interdiction

- Pour les personnes physiques, contrevenir à ces interdictions est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende ainsi que des peines complémentaires prévues aux articles 221-8 à 221-11 du code pénal (article L.2343-10 du code de la défense) ;

- Pour les personnes morales, contrevenir à ces interdictions est puni de 750 000 euros d'amende ainsi que des peines prévues à l'article 131-39 du code pénal (article L.2343-11 du code de la défense).

- Lorsque les infractions désignées par la loi sont commises hors du territoire de la République par un Français, la loi pénale française est applicable alors même que les faits ne seraient pas punis par la législation du pays où ils ont été commis (article L.2343-12 du code de la défense).

Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel

- La loi portant sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel a inséré un chapitre consacré à cette Commission dans le code de la défense (Voir code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre V – article L.2345-1).

Amendements survenus en 2019

- Une ordonnance a été adoptée en 2019 amendant plusieurs dispositions du code de la défense au sujet des mines antipersonnel.

décembre 2004 relative à la partie législative du code de la défense, code de la défense, partie 2, livre III, titre IV, chapitre 3.

- Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 en son article 48.
- Ordonnance n° 2019-964 du 18 septembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

3/ Mesures d'application

- Directive du chef d'état-major des armées relatives aux mines antipersonnel

Sur la codification des dispositions de la Convention

- Un décret a été adopté en application de la codification des dispositions relatives à l'élimination des mines antipersonnel. Les dispositions qui lui sont annexées sont codifiées aux titres IV à VI du livre III t de la section 3 du chapitre unique du titre IX du livre IV de la deuxième partie réglementaire du code de la défense.

Sur la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel

- Un décret a été adopté en vue d'amender les dispositions réglementaires au sujet de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (code de la défense, partie réglementaire, partie 2, livre III, titre IV, chapitre III).

Amendements survenus en 2019

En 2019, aucun amendement à ces dispositions réglementaires du code de la défense n'a été adopté.

- Directive du 12 novembre 1998.
- Décret n° 2009-1440 du 23 novembre 2009 modifiant et complétant les deuxième et troisième parties réglementaires du code de la défense.
- Décret n° 2011-737 du 28 juin 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010 (inclusion du contrôle du respect de l'interdiction des ASM dans le mandat de la Commission).

4/ Mesures nominatives

- Arrêté portant sur la nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

- Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination des membres de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Article 7, paragraphe 1 « Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur:

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3.».

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

1a. **Renseignements obligatoires:** Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Lot	Informations complémentaires
DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	60	3 ARS 68	
		60	1 EMS 71 R	
		70	2 ARS 68	
		60	3 ARS 62	
		60	31 ARS 66	
		60	7 ARS 66	
	TOTAL	370		
	Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51M 55 sans allumeur	1	24 ARS 66	
		TOTAL	1	
		Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	60	1 SAE 76
	70		2 SAE 79	
	TOTAL	130		
	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression (vert armée)	150	139 SAE 62	
		125	16 SAE 62	
100		36 SAE 61		

	65	57 SAE 61	
TOTAL	440		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans allumeur	1	36 SAE 61	
TOTAL	1		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (sable)	120	30 SAE 62	
TOTAL	120		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur indétectable Modèle 66 (vert armée)	435	3 SAE 64	
TOTAL	435		
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 61 (piquet piège), allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectables Modèle 66 (vert armée)	11	3 SAE 69	
TOTAL	11		
TOTAL mines de conception Française	1508		
MRUD (origine : Yougoslavie)	1	non loti	

P 40 (origine : Italie)	2	non loti
PMA 2 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	6	non loti
PMA 3 (origine : Yougoslavie)	41	non loti
PMR 3 lisse sans allumeur (origine : Yougoslavie)	20	non loti
DM11 (avec allumeur séparé)	1	non loti
Valmara 69 sans amorçage (origine : Italie)	1	non loti
PROM KD (origine : Yougoslavie)	1	non loti
P4 MK 2 (origine : Pakistan)	2	non loti
P5 MK 1 (origine : Pakistan)	2	non loti
Z1 type Claymore (origine : Zimbabwe)	1	non loti
PMR 2A (origine : Ex - Yougoslavie)	118	non loti
YM-1B (origine : Iran)	5	non loti
PPMi-SR	2	non loti
TYPE 72A	1	non loti
CIL 2000 sans allumeur	3	non loti
P4 MK1 (origine : Pakistan)	2	non loti
PFM-1S (origine : Russie)	52	non loti

TAB-1 Complète (origine : Brésil)	2	non loti
EFDR NR 269 (origine : Autriche)	1	non loti
PMN 2A (origine : Russie)	54	non loti
YM-1 (origine : Iran)	30	non loti
YM-1 Sans détonateur (origine : Iran)	23	non loti
YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	non loti
VS 50 sans amorçage (origine : Italie)	2	non loti
TOTAL mines d'origine étrangère	334	

TOTAL GENERAL	1842
----------------------	-------------

Mines détruites sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
DGA Techniques terrestres	Mine antipersonnel métallique bondissante	41	3 ARS 68	PV Destruction 2019 - 07/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres	Modèle 51M 55, allumeur à traction pression métallique	7	1 EMS 71 R	PV Destruction 2019 - 07/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres	Modèle 54 M58 2 - détonateurs d'usage générale	120	16 ARS 62	PV Destruction 2019 - 11/APY/MDUE/GDD du 20 mai 2019

DGA Techniques terrestres		38	2 ARS 68	PV Destruction 2019 - 06/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres		4	2 AMS 71 R	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		120	21 ARS 66	PV Destruction 2019 - 17/APY/MDUE/GDD du 11 juin 2019
DGA Techniques terrestres		53	24 ARS 66	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		55	3 ARS 62	PV Destruction 2019 - 06/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres		54	31 ARS 66	PV Destruction 2019 - 06/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres		120	44 ARS 66	PV Destruction 2019 - 14/APY/MDUE/GDD du 20 mai 2019
DGA Techniques terrestres		6	46 ARS 62	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		60	7 ARS 66	PV Destruction 2019 - 07/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres		120	8 ARS 66	PV Destruction 2019 - 12/APY/MDUE/GDD du 20 mai 2019
DGA Techniques terrestres	Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	14	1 SAE 76	PV Destruction 2019 - 06/APY/MDUE/GDD du 29 mars 2019
DGA Techniques terrestres		10	12 SAE 80	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019

DGA Techniques terrestres		120	15 SAE 80	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		120	2 SAE 78A	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		50	2 SAE 79	PV Destruction 2019 - 13/APY/MDUE/GDD du 20 mai 2019
DGA Techniques terrestres		120	3 SAE 78	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		120	3 SAE 80	PV Destruction 2019 - 21/APY/MDUE/GDD du 17 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		143	3 SAE 83	PV Destruction 2019 - 22/APY/MDUE/GDD du 07 novembre 2019
DGA Techniques terrestres		9	4 SAE 76	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		120	4 SAE 78	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		120	5 SAE 76	PV Destruction 2019 - 21/APY/MDUE/GDD du 17 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, allumeur à pression indétectable Modèle 59, détonateur R54 (vert armée)	150	151 SAE 62	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		4	16 SAE 62	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres		150	55 SAE 61	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019

				2019
DGA Techniques terrestres	Mine antipersonnel fixe détectable à volonté, Modèle 59, sans détonateur	7	36 SAE 61	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
	Total mines de conception française détruites	2055		

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
DGA Techniques terrestres	MRUD (origine : Yougoslavie)	20	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	N°4 sans allumeur (origine : Israel)	1	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	PMA 3 (origine : Yougoslavie)	3	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	PMR 4 (origine : Yougoslavie)	10	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	PROM 1 sans allumeur (origine : Yougoslavie)	2	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	Valmara 69 démontée sans amorçage (origine : Italie)	1	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019

DGA Techniques terrestres	VAR 40 (origine : Italie)	1	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	YM 1 (origine : Iran)	3	Non loti	PV Destruction 2019 - 20/APY/MDUE/GDD du 03 octobre 2019
DGA Techniques terrestres	'Copie' PMN sans amorce ni détonateur YM-1 avec allumeur séparé (origine : Iran)	1	Non loti	Expertise DRM – Affaire P1500181001004
DGA Techniques terrestres	CLAYMORE HAMDY Sans Allumeur (origine : Egypte)	2	Non loti	Démilitarisation – PV139/19 APY/MDUE-U2E du 10/04/2019
	Total mines étrangères détruites	44		

1b. **Renseignements facultatifs:** (Action n° 54 du Plan d'action de Nairobi)

Objectif	Activé/projet	Renseignements supplémentaires (Description des programmes ou activités, leurs objectifs et les progrès accomplis, les types de mines, les délais, s'il y a lieu, etc.)
SANS OBJET		«Renseignements sur les plans qui exigent la rétention de mines pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques» et renseignements «sur l'utilisation effective des mines conservées et les résultats de cette utilisation».

NOTE: Chaque État partie devrait fournir des renseignements sur ses plans et ses activités futures, s'il y a lieu; il conserve le droit de modifier ces renseignements à tout moment.

2. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

3. **Renseignements obligatoires:** Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
SANS OBJET				

Formule H **Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites et de celles dont l'État partie est propriétaire ou détenteur**

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

h) Les caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites, dans la mesure où elles sont connues, ainsi que de celles dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur, y compris, dans une mesure raisonnable, le genre de renseignements qui peuvent faciliter l'identification et l'enlèvement des mines antipersonnel; au minimum, ces renseignements incluront les dimensions, le type d'allumeur, le contenu en explosif et en métal, des photographies couleur et tout autre renseignement qui peut faciliter le déminage."

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

1. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel produites

Période de production : de 1951 au moratoire sur l'arrêt de la fabrication des mines antipersonnel de septembre 1995.

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
Mine antipersonnel métallique bondissante Modèle 51 M55	hauteur totale sans allumeur = 160 mm diamètre = 100 mm masse totale = 4 kg	allumeur à traction pression métallique Modèle 54 M58 2 détonateurs d'usage général	tolite	410	Cette mine se compose d'un pot métallique qui reste fixé dans le sol et d'un projectile à enveloppe métallique qui dépoté au moment du fonctionnement	Planche n° 1	couleur de fond généralement "vert armée". Les marques sont moulées dans la matière plastique et indiquent le modèle de la mine et son lotissement
Mine antipersonnel à effet dirigé Modèle F1	largeur = 160 mm hauteur = 105 mm épaisseur = 70 mm masse = 1 kg	allumeur électronique à rupture de fil Modèle F1 ou F2 avec inflammateur témoin, inflammateur de mise de feu et accessoires, 1 détonateur pyrotechnique	plastique	500	corps en matière plastique, de section rectangulaire légèrement cintrée	Planche n° 2	couleur de fond "vert armée", marque jaune

Mine antipersonnel détectable à volonté Modèle 59	diamètre = 60 mm hauteur = 32 mm masse = 130 gr	allumeur à pression indétectable Modèle 59 et détonateur métallique R 54 ou indétectable Modèle 56	tétryl tolite	17 50	boite cylindrique en polythène	Planche n° 3	couleur de fond "vert armée" ou "jaune sable"
Mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 61 (piquet, piège)	longueur totale avec allumeur antipersonnel indétectable Modèle 59 = 274 MM longueur totale sans allumeur = 252 mm longueur du corps de la mine = 100 mm longueur du piquet d'ancrage = 152 mm diamètre du corps de la mine = 34 mm diamètre de la plaque de détectabilité = 54 mm masse totale avec allumeur = 115 g	allumeur à pression indétectable Modèle 59, 2 détonateurs indétectable Modèle 66 (ou métallique R 54), allumeur de piègeage à traction incorporé	tétryl tolite	40 20	cette mine à la forme générale d'un piquet. Son aspect extérieur est identique à celui de la mine antipersonnel fixe détectable à volonté Modèle 51 (piquet)	Planche n° 4	couleur de fond "vert armée" marques en jaune

2. Caractéristiques techniques de chaque type de mines antipersonnel dont l'État partie est actuellement propriétaire ou détenteur

Type	Dimensions	Type d'allumeur	Contenu en explosif		Contenu en métal	Photographie couleur jointe	Renseignements supplémentaires susceptibles de faciliter le déminage
			Type	Grammes			
P 40	diamètre = 100 mm hauteur = 215 mm poids total = 2 kg	allumeur rapporté à traction pression	tolite + relais RDX	480	enveloppe plastique, couleur : sable, marquage : jaune	Planche n° 6	
PMA 2	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg	allumeur à pression	tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7	

PMA 2 sans allumeur	diamètre = 65 mm hauteur = 62 mm poids total = 0,135 kg		tolite	100	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou vert kaki	Planche n° 7
PMA 3	diamètre = 110 mm hauteur = 39 mm poids total = 0,183 kg	allumeur pression à friction	tétryl	35	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune marquage : dessous en relief	Planche n° 8
PMR 3 lisse sans allumeur	diamètre = 80 mm hauteur = 163 mm poids total = 2,400 kg		tolite	410	enveloppe en acier couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 9
PRB M 409 (NR 409)	diamètre = 82 mm hauteur = 28 mm poids total = 0,183 kg	allumeur à pression incorporé à la mine à double percussion	trialène	80	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert kaki marquage : jaune	Planche n° 11
Valmara 69	diamètre = 130 mm hauteur = 205 mm poids total = 3,700 kg	allumeur à tractionpression	Compositi on B	480	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert kaki marquage : jaune	Planche n° 13
PROM KD	diamètre = 85 mm hauteur = 200 mm Poids total = 1,300 kg	allumeur mécanique ou électronique de type traction-pression	bille métalliqu e	350	enveloppe plastique	Planche n° 16
VS 50 sans amorçage	diamètre = 90 mm hauteur = 45 mm poids total = 0,185 kg	allumeur intégré à pression pneumatique	tolite + relais RDX	43	enveloppe plastique couleur du corps : sable ou vert olive	Planche n° 17
P4 MK2	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	25	enveloppe plastique	Planche n° 18
P5 MK1	longueur = 220 mm largeur = 40 mm hauteur = 140 mm sans les pieds poids total = 2,600 kg	allumeur à traction ou commande électrique	hexogène à liant plastique ou C4	650	enveloppe plastique	Planche n° 19
PPM P2	diamètre = 60 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,200 kg	allumeur intégrant l'amorce percutante et le détonateur	tolite	150	enveloppe métallique couleur du corps : vert olive	Planche n° 20

Z1 Type Claymore	largeur = 40 mm hauteur = 100 mm longueur = 230 mm masse = 1,700 kg	allumeur électrique	C4, explosif concentré	700	enveloppe plastique couleur du corps : vert	Planche n° 21
PMR 2A	diamètre = 66 mm hauteur = 140 mm poids total = 1,700 kg	allumeur à traction	TNT	132	enveloppe métallique couleur vert olive ou jaune	Planche n° 22
YM-1B	diamètre = 81 mm hauteur = 50 mm poids total = 0,192 kg	allumeur à pression intégré	Héxogène	50	enveloppe plastique couleur jaune	Planche n° 23
PPMi-SR	diamètre = 102 mm hauteur = 151 mm poids total = 3,147 kg	Allumeur pression RO8 Allumeur traction RO1	TNT	360	enveloppe métallique de couleur marron ou grise	Planche n° 24
CIL 2000 sans allumeur	largeur = 33,5 mm hauteur = 105 mm longueur = 217 mm masse = 2,600 kg		C4	400	Mine en matière plastique de couleur noire avec une bande peinte en jaune sur la partie haute	Planche n° 25
P4 MK1	diamètre = 70 mm hauteur = 44 mm poids total = 0,205 kg	allumeur à pression détonateur incorporé à la mine	tétryl	30	enveloppe plastique	Planche n° 26
PFM-1S	hauteur = 60 mm longueur = 120 mm largeur = 19 mm masse = 0,070 kg	Allumeur intégré à pression	Explosif liquide	35	enveloppe plastique	Planche n° 27
MRUD	largeur = 46 mm hauteur = 89 mm longueur = 231 mm masse = 1,5 kg	mise de feu (allumeur) électrique ou type UPMR2A	Plastique explosif concentré (billes)	900	enveloppe plastique couleur du corps : vert olive ou jaune	Planche n° 28
EFDR NR 269	hauteur = 120 mm longueur = 226 mm largeur = 60 mm masse = 1,90 kg	Mine équipée d'une bobine de cordeau Nonel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le			enveloppe plastique	Planche n° 29

		déclencheur manuel à percussion				
PMN 2A	diamètre = 125 mm hauteur = 54 mm poids total = 0,415 kg	allumeur à pression incorporé à la mine	TNT - RDX	105	enveloppe plastique	Planche n° 30
TAB-1	diamètre = 57 mm hauteur avec allumeur= 61 mm poids total = 125 g	Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur	Pentocire	82	enveloppe plastique	Planche n° 32

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP MB 51/55

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : De zone bondissante
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AL TRP Modèle 54/53
 TYPE : Traction-Provision

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Métallique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Rélevable : OUI

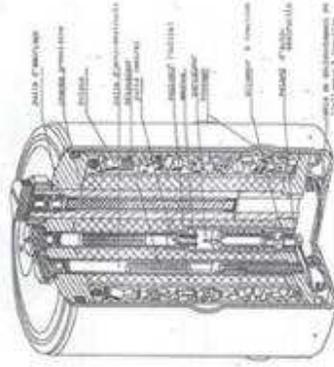
CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Telle
 Masse : 0,410 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP MB 51/55

PLANCHE
N°1

**IDENTIFICATION**

NOM :
MI AP EF DR FI

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Effet dirigé
 PAYS : France
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur électronique à rupture de fil
 TYPE : Electrique

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Alvéole de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Fortement détectable
 Rélevable : OUI

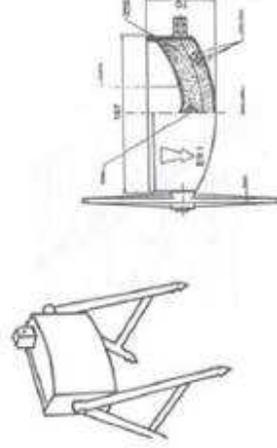
CHARGE

Type : Explosive Concentrée
 Nature : Plastique
 Masse : 0,500 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP EF DR FI

PLANCHE
N°2



IDENTIFICATION

NOM :
MI AP DV 69

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France

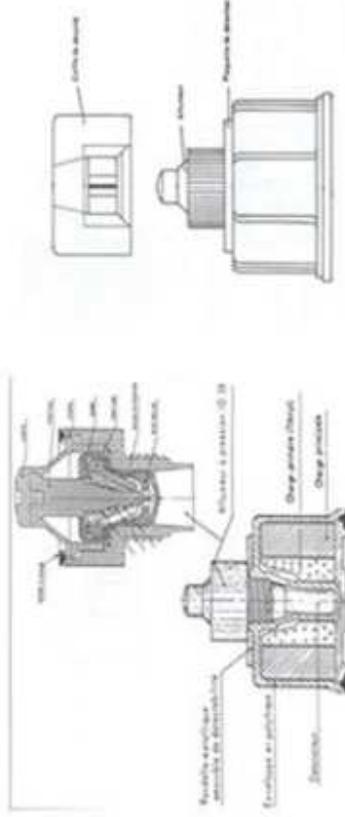
**PLANCHE
N°3****PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP DV 59

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piégage : NON
Signature électromagnétique : détectable à vitesse

Relèveable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT - I,60x1
Masse : 0,007Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP DV Piquet 61

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : France

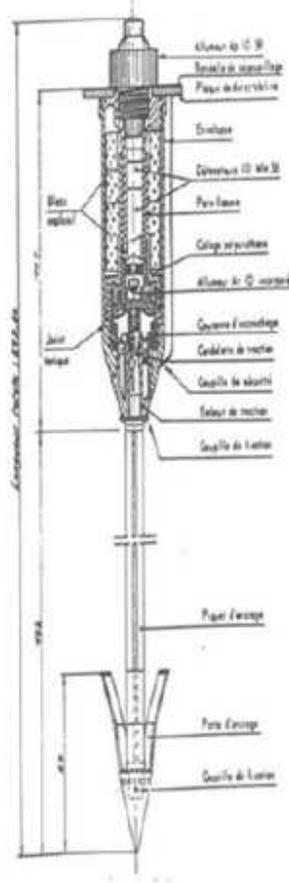
**PLANCHE
N°4****PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP DV Piquet 61

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur PR ID 59

TYPE : Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Avisé de piégage : NON
Signature électromagnétique : détectable à vitesse

Relèveable : OUI

CHARGE

Type : Explosive Concentrée
Nature : TNT + Ictryl
Masse : 0,000 Kg

IDENTIFICATION

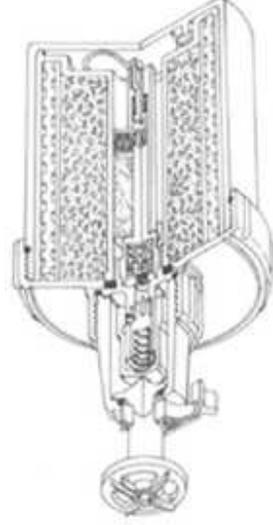
NOM :	MI APP 40
FAMILLE :	Mine
TYPE :	Anti personnel
ACTION :	De zone bondissante
PAYS :	Italie
DESTINATION :	Réelle

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI APP 40

PLANCHE
N°6**ALLUMEUR PRINCIPAL**

NOM :	Allumeur P 40
TYPE :	Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe :	Plastique
Alvéole de piégeage :	NON
Signature électromagnétique :	Délectable
Réglable :	OUI

CHARGE

Type : Explosive
Nature : Compositos B
Masse : 0,480 Kg

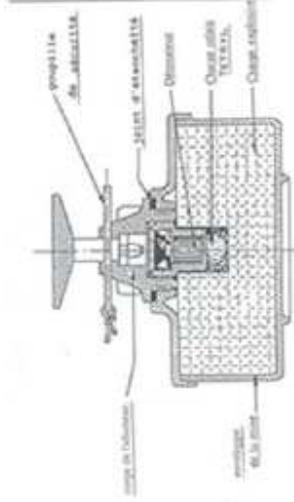
IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMA 2

FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Locale (effet de souffle)
 PAYS : Yougoslavie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AI UPMAH-1
 TYPE : Pression

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP PMA 2

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Abréviation de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Détection difficile
 Réversible : OUI

CHARGE

Type : Explosive
 Nature : Toline (TNT)
 Masse : 0,100 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMA 3

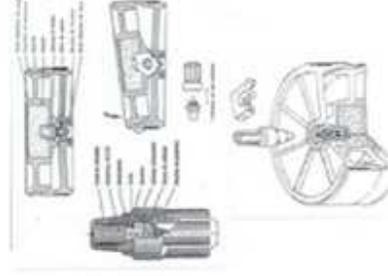
FAMILLE : Mine
 TYPE : Anti personnel
 ACTION : Locale
 PAYS : Yougoslavie
 DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AI UPMAH-3
 TYPE : Pression - Friction

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PMA 3

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
 Abréviation de piégeage : NON
 Signature électromagnétique : Indéterminable
 Réversible : OUI

CHARGE

Type : Explosive
 Nature : Toluyl graphite
 Masse : 0,035 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PARM 3

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : De zone fixe
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : AI UPAR-3
TYPE : Traction / Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Acier
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Détectable
Relevable : OUI

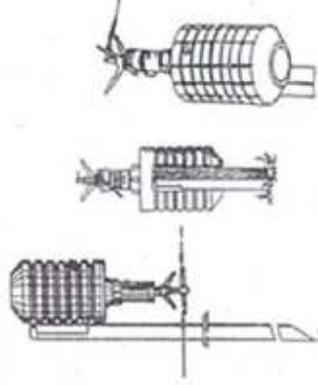
CHARGE

Type : Concentrée
Nature : Tobite (TNT)
Masse : 0,410 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PARM 3

PLANCHE
N°9

**IDENTIFICATION**

NOM :
MI AP PRB - M 409

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale (effet de souffle)
DESTINATION : Réelle

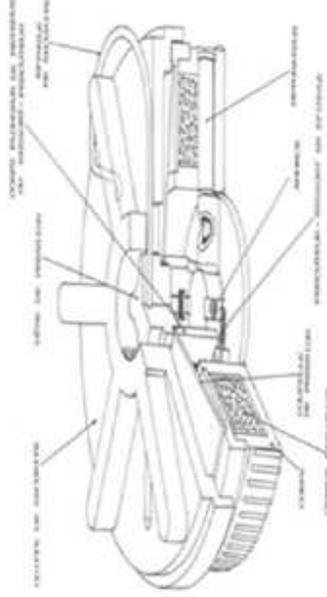
ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur intégré à la mine et à double percussions
TYPE : Pression

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP PRB - M 409

PLANCHE
N°11

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Détectable
Relevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive
Nature : Triaxiale
Masse : 0,050 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP VALMARA 69

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : De zone bondissante
PAYS : Italie
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur **Valmara 69**
TYPE : Traction - Pression

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Détectable
Redevable : OUI

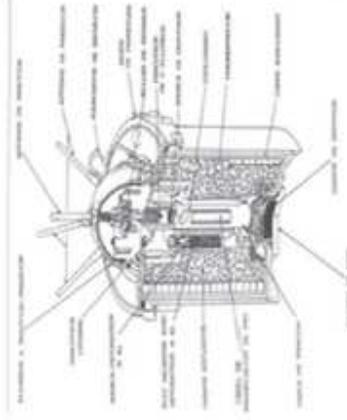
SENGE

Type : à fragmentation
Nature : Composition B
Masse : 0,480 Kg

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP VALMARA 69

PLANCHE
N° 13

**IDENTIFICATION**

NOM :
MI AP PROM KD

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel

ACTION : de zone bondissante

PAYS : Yougoslavie

DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur mécanique ou électronique

TYPE : Traction-Pression

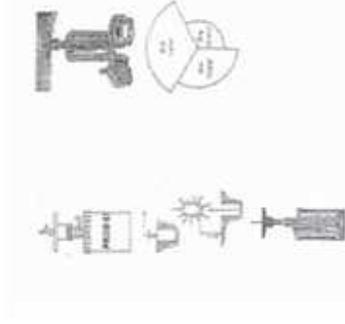
**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

PLANCHE
N° 16

NOM : PROM KD

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : Faiblement détectable
Relevable : /

CHARGE

Type : explosive concentrée
Nature : /
Masse : 350 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP V'S 50

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale (effet de souffle)
DESTINATION : Réelle

PAYS : Italie

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur intégré à pression pneumatique

TYPE : Pression

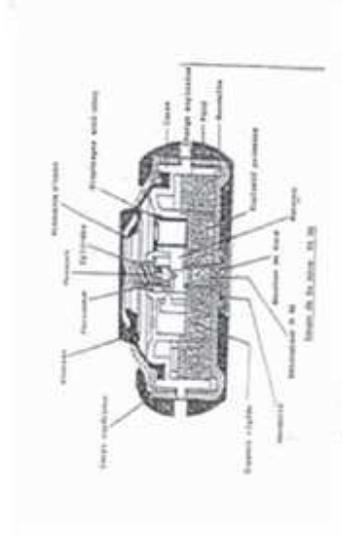
PLANCHE
N°17

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP V'S 50



C

**DIVERS****CHARGE**

Nature de l'enveloppe : Plastique

Abvèle de piégeage : NON

Signature électromagnétique : Détectable

Relévable : OUI

Type : Concentrée
Nature : Tôle - EDX
Masse : 0,043 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P4 MK 2

FAMILLE : Mine

TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
DESTINATION : Réelle

PAYS : Pakistan

ALLUMEUR PRINCIPAL

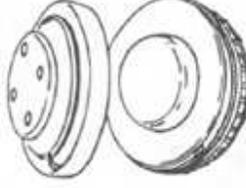
NOM : Détonateur incorporé à la mine

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP P4 MK 2

PLANCHE
N°18



E

DIVERS**CHARGE**

Nature de l'enveloppe : plastique

Abvèle de piégeage : NON

Signature électromagnétique : détectable

Relévable : OUI

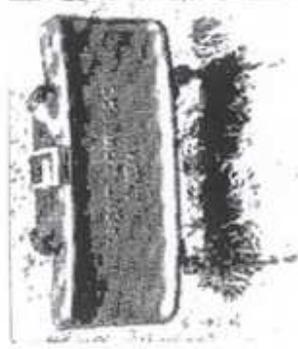
Type : Concentrée
Nature : Tôle
Masse : 0,025 kg

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP P5 MK I
FAMILLE :	Mine
PAYS :	Pakistan
TYPE :	Anti personnel
ACTION :	Effet dirigé
DESTINATION :	Réelle

PLANCHE
N°19

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : MI AP P5 MK I

ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM :	/
TYPE :	Traction
OU commande manuel	détonateur électrique



DIVERS	
Nature de l'enveloppe :	Plastique
Alvéole de piégeage :	NON
Signature électromagnétique :	Fortement détectable
Relèveable :	OUI
CHARGE	
Type :	à éclats
Nature :	billes (Ø 5.5)
Masse :	0.65 kg

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP PPM P2
FAMILLE :	Mine
PAYS :	Ex Yougoslavie
TYPE :	Anti personnel
ACTION :	De zone
DESTINATION :	Réelle

PLANCHE
N°20

PHOTOS COMPLEMENTAIRES
NOM : MI AP PPM P2

ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM :	Allumeur intégrant l'amorce percussante et le détonateur
TYPE :	Traction



DIVERS	
Nature de l'enveloppe :	Métallique
Alvéole de piégeage :	NON
Signature électromagnétique :	Détectable
Relèveable :	OUI
CHARGE	
Type :	Concentré
Nature :	Tolite (TNT)
Masse :	0.150 kg

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP Z1 Type Claymore
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Egypte	ACTION : à effet directionnel
	DESTINATION : Réelle
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : /	
TYPE : Allumeur électrique	



PHOTOS COMPLEMENTAIRES	
NOM :	MI AP Z1 Type Claymore

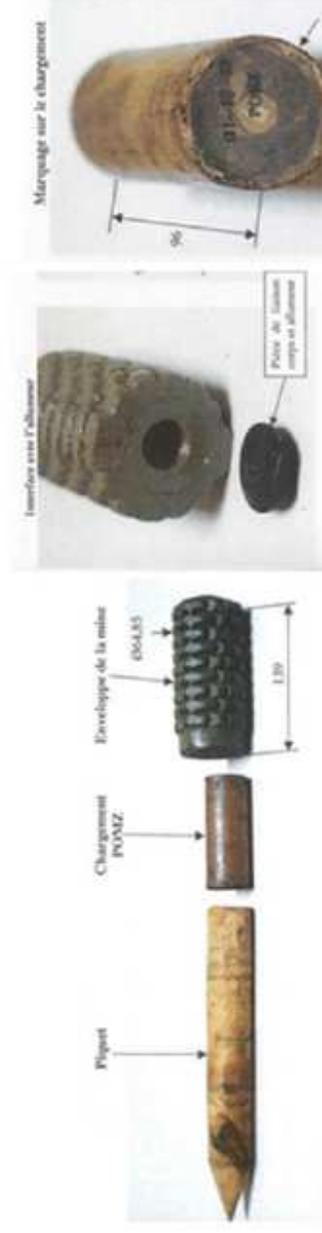
PLANCHE
N° 21

5

DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Plastique	CHARGE
Abrévié de piégeage : NON	Type : Explosive concus trée (billes)
Signature électromagnétique : /	Nature : C4
Reliable : OUI	Masse : 0.700 kg

IDENTIFICATION	
NOM :	MI AP PNR 2A
FAMILLE : Mine	TYPE : Anti personnel
PAYS : Ex-Yougoslavie	ACTION : Fragmentation
	DESTINATION : Locale
ALLUMEUR PRINCIPAL	
NOM : Allumeur UPAIR-2A ou UPAIR-2AS	
TYPE : Traction	

PLANCHE
N° 22



DIVERS	
Nature de l'enveloppe : Métallique	CHARGE
Abrévié de piégeage : NON	Type : A Fragmentation
Signature électromagnétique : Délectable	Nature : TNT
Reliable : OUI	Masse : 132 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP CIL 2000 Sans allumeur

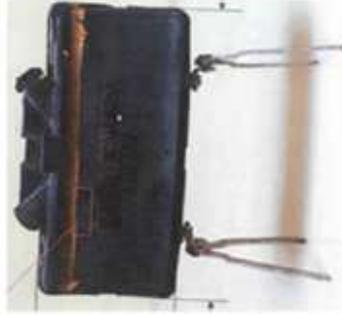
FAMILLE : Mine
TYPE : Antipersonnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : /

TYPE : /



Vue de dessous pieds pliés

**PHOTOS COMPLEMENTAIRES**

NOM : MI AP CIL 2000 Sans allumeur

PLANCHE
N° 25

DIVERS

Nature de l'enveloppe : Plastique
Alvéole de piégeage :
Signature électromagnétique :

CHARGE

Type :
Nature :
Masse : 0,400 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP P4 MKI

FAMILLE : Mine
TYPE : Antipersonnel
ACTION : Effet de souffle
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Détonateur incorporé à la mine

TYPE : Pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP P4 MKI

PLANCHE
N° 26

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : plastique
Alvéole de piégeage : NON
Signature électromagnétique : détectable
Relèveble : OUI

CHARGE

Type : Concentré
Nature : Tétryl
Masse : 30 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PFM-1S

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

PAYS : Russie

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur VGM-572 ou MDVM
TYPE : Allumeur à pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP PFM-1S

PLANCHE
N° 27

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique

Type : /

Nature : Explosif liquide

Alvéole de piégeage : /

Signature électromagnétique : Oui

Redevable : /

CHARGE

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP MIRUD

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : à effet directionnel
DESTINATION : Réelle

PAYS : Yougoslavie

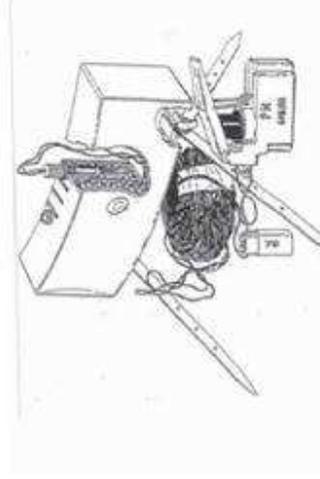
ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : UPAIR 2A
TYPE : Poignée de déclenchement ou type UPMR2A

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP MIRUD

PLANCHE
N° 28

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : Plastique

Alvéole de piégeage : NON

Signature électromagnétique : Détectable

Redevable : OUI

CHARGE

Type : Explosive
concentrée (billes)

Nature : Plastique

Masse : 0,900 Kg

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP EFDR NR 269

FAMILLE : Mine
PAYS : Autriche
TYPE : Anti personnel
ACTION : A effet dirigé
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

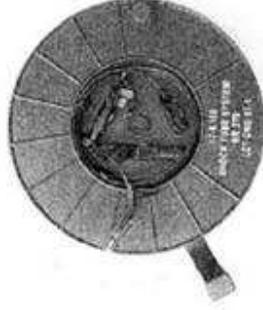
NOM : Mine équipée d'une bobine de cortéou Nomel avec un détonateur à une extrémité et un détonateur qui se monte dans le déclencheur manuel à percussion

TYPE : /

PLANCHE
N° 29

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES

NOM : MI AP EFDR NR 269

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Absolu de piépage : /
Signature électromagnétique : /
Reliable : /

CHARGE

Type : /
Nature :
Masse :

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP PMN 2A

FAMILLE : Mine
PAYS : Autriche
TYPE : Anti personnel
ACTION :
DESTINATION :

ALLUMEUR PRINCIPAL

NOM : Allumeur à percussion incorporé à la mine

TYPE : à percussion

PLANCHE
N° 30

PHOTOS COMPLÉMENTAIRES

NOM : MI AP PMN 2A

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Absolu de piépage : /
Signature électromagnétique : /
Reliable : /

CHARGE

Type : /
Nature : TNT - RDX
Masse : 105 grammes

IDENTIFICATION

NOM :
MI AP TAB-1

FAMILLE : Mine
TYPE : Anti personnel
ACTION : Locale
PAYS : Brésil
DESTINATION : Réelle

ALLUMEUR PRINCIPAL

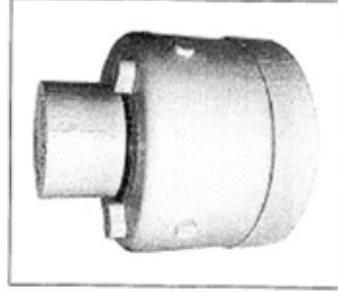
NOM : Allumeur constitué d'un système mécanique fonctionnant à pression et d'une amorce détonateur

TYPE : Allumeur à pression

PHOTOS COMPLEMENTAIRES

NOM : MI AP TAB-1

PLANCHE
N° 32

**DIVERS**

Nature de l'enveloppe : enveloppe
plastique
Alvéole de piégeage : /
Signature électromagnétique : /
Relevable : /

CHARGE

Type : /
Nature : Pentocire
Masse : 82 grammes

Formule I Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5."

Nota bene : Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, "chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

Abstraction faite d'éventuelles mines résiduelles des conflits de 1914-1918 et 1939-1945, il n'y a plus de zones minées sur le territoire français où la présence de mines soit avérée ou suspectée.

- Le **CREG (Centre de sensibilisation aux restes Explosifs de Guerre – ex CNDH)** a mis en place début 2012 un **module** de trois heures (dont une mise en situation de 2h00) consacré à l'ERM: « **sensibilisation au danger des mines, sous-munitions et REG** ». En 2019, plusieurs séances de **sensibilisation au danger ont été dispensées**. Elles se sont essentiellement déroulées en France, au sein de l'Ecole du génie. Elles ont touché des **étudiants en développement, des cadets de la défense, des jeunes français dans le cadre des journées défense et citoyenneté (JDC) et le grand public dans le cadre des journées européennes du patrimoine**. Au total, ce sont plus de 2 500 personnes qui ont eu une information sur les mines AP et ASM en 2019.

- Depuis 2004, le CREG s'appuie sur une bande dessinée *Mille et une mines* pour participer activement à la sensibilisation des populations. Traduites en vingt-et-une langues et en versions dématérialisées à ce jour (français, anglais, arabe, italien, portugais, espagnol, khmer, roumain, turc, tadjik, russe, serbo-croate, albanais, swahili, lingala, dari, hindi, tamoul, songhaï, tamasheq et bambara), cette bande dessinée est distribuée via les canaux des attachés de défense ou des militaires en opération ainsi que par les ONG ou associations locales, en lien avec l'AFDH (association française pour le déminage humanitaire – <https://afdh-23.websself.net>), titulaire des droits d'exploitation. Cette publication sera arrêtée à la fin de l'année 2020 en raison de la perte des droits d'exploitation.

Formule J Autres questions pertinentes

Remarque : Les États parties peuvent utiliser cette formule pour présenter à leur gré des rapports sur d'autres questions pertinentes et notamment des questions concernant le respect et l'application de la Convention autres que celles que doivent couvrir les rapports prévus à l'article 7. Les États parties sont encouragés à utiliser cette formule pour rendre compte des activités réalisées en application de l'article 6, en particulier en ce qui concerne l'aide fournie pour les soins aux victimes des mines, leur réadaptation et leur réintégration sociale et économique.

État [partie] FRANCE Renseignements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les coopérations mentionnées ne sont pas spécifiques aux mines antipersonnel. Elles entrent dans le cadre général du déminage humanitaire mais contribuent néanmoins chacune à la lutte contre les mines antipersonnel.

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Action</i>	<i>Description</i>
CPADD	Soutien du CPADD par le CREG	<ul style="list-style-type: none">- Le CREG est abrité dans les locaux de l'école du Génie d'Angers. Il est doté d'un officier subalterne de réserve et de trois sous-officiers (1 supérieur) de réserve, tous spécialistes du déminage.- Le CREG participe activement au transfert des compétences militaires au profit de la société civile en organisant des sessions d'information au danger des munitions, sous munitions et restes explosifs de guerre pour les expatriés d'entreprises, les membres d'ONG, les étudiants, les journalistes, les professionnels du tourisme, les cadets de la défense, les jeunes français dans le cadre des journées défense et citoyenneté (JDC) et le grand public dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Au total, ce sont plus de 3.500 personnes qui ont reçu une information sur les mines AP et les ASM en 2018.- Grâce à la Bande Dessinée de sensibilisation « Mille et une mines », le CREG exporte un outil efficace de prévention des risques dans les pays qui le demandent pour sensibiliser les populations, notamment les enfants. Cette bande dessinée est distribuée via les canaux des attachés de défense ou des militaires en opération ainsi que par les ONG ou associations locales.

<p>ERDHL</p>	<p>Soutien de l'ERDHL par la DCSD et l'Armée de terre</p>	<p>- Financé par l'Union européenne, le projet « Cinq écoles » sera mis en œuvre dans cinq centres de formation au Moyen-Orient et en Afrique. Au Liban, son pilotage a été confié à la France et sera exécuté par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense française (DCSD), permettant ainsi de renforcer encore la vocation régionale de l'École Régionale de Déminage Humanitaire au Liban à travers la réalisation de plusieurs activités sur la durée du projet (2019-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 stagiaires formés en 3 ans • Renforcement des capacités pédagogiques de l'école par l'achat d'équipements et de fournitures spécialisées • Amélioration des capacités administratives et de gouvernance par la mise à disposition d'un expert. <p>- <u>Mission</u> : Dédiée au déminage, à la dépollution et à la lutte contre les engins explosifs, l'ERDHL apporte conseils et assistance spécialisée aux stagiaires des pays touchés par le problème des mines terrestres et des munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire. L'armée de Terre met à disposition de la DCSD un officier du génie expert du domaine MUNEX qui est déployé au sein de l'École.</p> <p>- <u>Modalités de fonctionnement</u> : L'ERDHL, installée à Hammana, accueille principalement des stagiaires militaires et civils issus de l'ensemble du Proche-Orient mais également d'Afrique. Son infrastructure a été conçue pour recevoir simultanément une quarantaine de stagiaires.</p> <p>Depuis sa création en 2008, l'ERDHL a déjà accueilli plus de 600 stagiaires formés en langue arabe selon les standards internationaux.</p>
--------------	---	--

CREG Centre de sensibilisation aux Restes Explosifs de Guerre.
 CPADD Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution, situé à Ouidah au Bénin.
 ERDHL Ecole Régionale de Déminage Humanitaire au Liban
 DCSD Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense